



VILLE D'IGNY  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE DE QUARTIER BOURG-SABLONS

Jeudi 16 novembre 2023 à 19h00 – Salle du conseil

### Présents

- Francisque VIGOUROUX, Maire
- Clément MOISON, Maire-Adjoint à la Transition écologique et à l'Urbanisme
- Patrick JOUENNE, Maire-Adjoint à la Sécurité, au Stationnement et au devoir de mémoire
- Richard TURPIN, Maire-Adjoint aux Travaux
- Denis PRIVE, conseiller municipal à la démocratie locale
- Paulette GORSY, conseillère municipale déléguée aux seniors
- Béatrice GREGOIRE, conseillère municipale en charge de la cause animale
- Guy BRISSEAU, conseiller municipal en charge de l'aide aux devoirs
- Amar MEZOUGH, conseiller délégué à la jeunesse
- Nathalie SCANO-BREMARD, responsable du service Vie Quotidienne

40 participants

### Ordre du jour

- Généralisation de la collecte des biodéchets en 2024
- Parc public Saint-Nicolas
- Les mobilités
- L'actualité du quartier

## **GENERALISATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS EN 2024**

Dans le cadre de la loi « AGECE » de 2020, les communes et intercommunalités ont l'obligation de mettre en place la collecte séparée des biodéchets, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les particuliers et les professionnels.

### **Qu'est-ce qu'un bio déchet**

Les biodéchets sont issus de la préparation et des restes de repas, des produits périmés (sans emballage), aussi bien les fruits et légumes que la viande, le poisson et les fruits de mer (y compris les coquilles). Ils représentent près de 30% du bac d'ordures ménagères. Leur collecte de manière séparée permet de réduire la quantité de déchets dans le bac d'ordures ménagères. Les déchets végétaux sont aussi des biodéchets.

### **A quoi sert de les collecter et de les valoriser ?**

Le tri des biodéchets permet de réduire les quantités de déchets incinérés. Leur traitement contribue à la fertilisation des sols et participe à l'économie circulaire. Cette action réduit les émissions de gaz à effet de serre.

### **Pour qui, la collecte des biodéchets est-elle obligatoire ?**

Le SIOM, compétent en matière de collecte et traitement des déchets sur la commune, a engagé depuis 2021 la collecte séparée des bio déchets dans les écoles, marchés et entreprises. Depuis 2022, la collecte en porte-à-porte des biodéchets sur la base du volontariat est proposée aux Ignissois pour les secteurs pavillonnaires.

L'obligation repose sur le SIOM qui a la charge de fournir des solutions de tri à la source des biodéchets. Plusieurs possibilités sont proposées selon le type d'habitat :

- Collecte en porte-à-porte,
- Compostage (avec formations)

Le SIOM propose des composteurs ou lombricomposteurs à tarif préférentiel.

Le déploiement de plusieurs composteurs collectifs sur la commune est en cours.

### **Que deviennent les biodéchets ?**

Les déchets végétaux collectés par le SIOM sont convertis en compost 100% naturel agréé pour l'agriculture biologique à Limours.

Un deuxième traitement est réalisé au sein d'un réseau d'agriculteurs méthaniseurs situé dans le nord de la France. Le biogaz produit est transformé en chaleur et en électricité. La chaleur est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude. Le biogaz peut être injecté sur le réseau de gaz de ville. Il est utilisé aussi dans les véhicules du SIOM roulants au GLV. Les résidus deviennent également un compost pour les champs des agriculteurs ou pour les jardins.

## LE PARC PUBLIC SAINT NICOLAS

La Ville a signé un bail emphytéotique avec l'établissement La Salle Igny pour préserver l'espace naturel et créer un parc public. Une concertation a été menée en 2019-2020 avec les riverains. La proposition des paysagistes n'a pas été validée par la commissions des sites classés. Le projet a donc été retravaillé afin d'être encore plus respectueux du site classé zone naturelle.

L'entrée du parc sera sécurisée et valorisée. Un cheminement PMR est prévu. Un espace dédié aux enfants sera aménagé. Une plateforme de repos sera installée pour profiter de ce paysage naturel exceptionnel. Un nouvel avis de la commission doit être demandé avant de lancer les travaux au à l'automne prochain.

➔ Un riverain interroge sur le devenir du bâtiment de la gare.

La Ville souhaite occuper le bâtiment et en faire un lieu autour de la nature et l'environnement avec la collaboration d'associations et créer la Maison de la Nature. Une convention de partenariat avec la SNCF est à l'étude. L'accès au parvis sera réduit aux véhicules de service afin de protéger les piétons et les promeneurs.

Le SIAVB met en œuvre depuis plusieurs années la renaturation de la Bièvre pour faire vivre les cours d'eau de manière naturelle. Ce projet se poursuit avec la renaturation prochaine de la rivière dans le bas de la prairie et la suppression de l'écluse le long du chemin. Le ru du Vauhallan est aussi concerné par des travaux de renaturation sur la partie amont dans les prochaines années.

➔ Un riverain demande s'il y a des castors dans la Bièvre.

Le Maire indique que certains pensent qu'il n'y a jamais eu de castor. Le fond du lit de la Bièvre est trop peu profond. Toutefois, selon une hypothèse, la Bièvre doit possiblement son nom à la présence très ancienne de castors sur ses rives. Cette hypothèse semble se vérifier si l'on s'intéresse aux armoiries d'Igny mais aussi celles de Bièvres ou encore Guyancourt qui arborent un castor et qui sont traversées par la rivière.

## LES MOBILITES

### ➤ LA NAVETTE E

Ce service financé par les villes et l'agglomération Paris Saclay a été mis en place en 2021. La navette relie Igny à la gare de Massy-Palaiseau. Les véhicules roulent au GNV ou à l'électrique. C'est un service gratuit de transport de proximité à disposition des Ignissois. Depuis le 4 septembre 2023, la navette circule du lundi au samedi à partir de 21h30 pour prendre le relais de la ligne de bus 15 ainsi que le dimanche matin. Développer les navettes gratuites est une solution partielle mise en place pour démontrer la nécessité à Ile-de-France-Mobilités (organisateur des mobilités pour la région parisienne) qu'une extension est nécessaire.

### ➤ EVOLUTION DU RER C

Depuis plusieurs années, les utilisateurs du RER C sont confrontés au manque de fiabilité de la ligne. Une étude a été menée avec les communes situées entre Versailles et Massy pour demander à la SNCF de rendre la ligne autonome par rapport au reste du RER C.

A compter du 10 décembre la branche du RER C entre Massy-Palaiseau et Versailles-Chantiers sera déconnectée du reste de la ligne afin de ne plus être affectée par les incidents du réseau. Cette évolution s'accompagnera d'un élargissement de la fréquence des trains aux heures de pointes. Dans le cadre de la valorisation de la Vallée de Bièvre, les rames seront revêtues avec des photos de la nature et du patrimoine culturel de la vallée.

Concernant la desserte du Lycée International Paris Saclay (LIPPS), un bus circule le matin et le soir. En 2026 sera mise en service la ligne 18 du métro Grand Paris express dont l'arrêt Palaiseau sera à 3 minutes à pied du LIPPS.

Le Maire informe que la création d'une gare au niveau du Pileu est à l'étude par IDFM sur la commune de Massy en limite d'Igny. Son inscription budgétaire est toujours en décision mais plutôt favorable.

### ➤ REFLEXION SUR LA GENERALISATION DE LA LIMITATION A 30KM/H

De nombreux Ignissois interpellent la Ville régulièrement sur la vitesse excessive de certains automobilistes dans plusieurs rues. La Ville a lancé à l'automne une consultation sur la généralisation de la limitation de la vitesse à 30km/h. Un sondage en ligne est ouvert jusqu'à la fin de l'année. Plusieurs secteurs de la Ville sont déjà soumis à cette réglementation de la vitesse. Un des objectifs si le choix était confirmé est la cohérence globale de la limitation de vitesse sur la commune.

Le passage à 30km/h implique un changement d'habitude de conduite et un meilleur partage de la route. Il est nécessaire d'avoir une vigilance sur le contre-sens cyclable pour les voitures mais aussi pour les vélos.

➔ Plusieurs riverains s'inquiètent de la compatibilité entre les différents modes de déplacement, en particulier voitures/vélos. D'autres font remarquer qu'une partie des usagers respectera la limitation mais que ceux ne la respectant pas aujourd'hui ne s'y conformeront toujours pas avec ce changement. Certains riverains préféreraient l'installation de ralentisseurs et de STOP pour faire ralentir voitures et vélos.

Vote à main levée : 11 personnes contre et 29 pour.

### ➤ PLAN VELO

Le premier plan vélo a été réalisé en 2017-2018. Une actualisation de celui-ci est en cours. Les objectifs sont de relier les pôles principaux à vélo et les communes voisines. La Ville souhaite proposer des solutions alternatives à la voiture avec des aménagements spécifiques et efficaces selon les configurations des rues. Parmi les priorités figurent la rue Ambroise Croizat, la rue du Dr Roux et le chemin du Trou rouge.

Une réflexion porte sur la création d'un double sens cyclable avenue du Président Kennedy avec un « tourne à gauche » pour accéder à la gare par l'avenue Jean Jaurès. Dans le cadre de la réfection de la rue de l'église, la création d'une piste cyclable dans le sens de la montée est étudiée.

## L'ACTUALITE DE VOTRE QUARTIER

### ➤ TRAVAUX

La Ville poursuit la rénovation du réseau d'éclairage public et continue à investir sur le remplacement des luminaires par du LED.

Le Maire annonce la reprise de la compétence voirie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Ville fait le constat d'une défaillance dans l'entretien des voiries effectué par l'agglomération. Une nouvelle organisation sera mise en place afin d'améliorer le service.

Les travaux de la rue Ambroise Croizat sont terminés. Quelques ajustements devront néanmoins être réalisés pour mieux identifier l'axe cyclable et le raccord de voirie au niveau de la rue de Plaimont.

- ➔ Plusieurs riverains de la résidence des clos des 3 arpents ne sont pas satisfaits des aménagements réalisés et de la suppression des places de stationnements. Le Maire précise que le bailleur social Seqens doit ajouter plusieurs places de stationnement au sein de la résidence. Par ailleurs, des places supplémentaires ont été créées en contrebas de la rue Ambroise Croizat. Enfin, la place François Collet permet de stationner sans limitation de durée le soir et le week-end. Les places le long de la résidence sont passées en zone verte pour permettre une rotation des véhicules et libérer le stationnement en journée pour accéder aux services publics et aux commerces. Il est rappelé que ce ne sont pas des places privées.

La réfection de la rue de l'église entre la rue des Brûlis et la sortie de la RD444 est prévue en 2024. Ces travaux prévoient la récupération des eaux de ruissellement de la voirie et la création d'une piste cyclable dans le sens montant. Le sujet du stationnement sera pris en compte tout en permettant la sécurisation des abords de l'école JB Corot.

La rue Gabriel Péri, entre la rue de l'église et la rue du moulin bénéficiera également d'une rénovation en 2024. L'objectif est de repenser la rue de manière qualitative avec des pavés et non de répliquer sa conception actuelle. Dans le cadre de ce projet, le sens de circulation est en cours d'étude en raison du passage des bus qui pourraient être déviés par la rue des Brûlis en la mettant en double sens. Une analyse des girations et un calcul du nombre de places de stationnement à recréer sont en cours.

La durée du stationnement sera règlementée comme actuellement. Le nombre de véhicules étant en augmentation constante, la limitation du temps de stationnement permet l'accès aux commerces, aux services publics et aux différents équipements.

→ Une riveraine interroge sur la possibilité d'améliorer l'entrée/sortie du parking Place Mendès France qui est difficile et dangereuse. La riveraine souhaite une entrée et une sortie différentes.

Le Maire répond que cela n'est pas possible.

→ Un riverain demande s'il est prévu d'installer une supérette de grande enseigne plus attractive que celle présente actuellement.

Le Maire indique que des études ont été réalisées en ce sens. Il apparaît que la zone de chalandise n'est pas suffisamment étendue pour être rentable.

Le Maire réaffirme sa volonté de poursuivre l'achat de murs de commerces afin de dynamiser le commerce local. Prochainement une crêperie s'installera à l'arrière de la place de la Ferme. La Ville est également en contact avec un commerçant souhaitant installer une maison de la presse place de la Ferme. L'ancien traiteur « Léon » pourrait laisser place à une nouvelle brasserie. La ville continuera l'acquisition de nouveaux murs de commerces selon les opportunités.

→ Un riverain demande si un projet est prévu pour le bâtiment du 4 rue de l'église dont la Ville est propriétaire et indique que la façade est très abîmée.

Le Maire répond vouloir conserver ce patrimoine en faisant vivre la cour intérieure avec des manifestations et animations éphémères. Pour le moment il n'y a pas de projet précis pour les bâtiments. Une étude a été réalisée pour la rénovation du bâti. Le coût s'élèverait à 3 millions d'euros, l'équivalent du budget investissement annuel de la commune.

Des échanges ont lieu sur l'obligation de ravalement décennal des façades dans le secteur du Bourg. Cette décision a une vocation incitative. De plus, les enseignes non conformes au Règlement Local de Publicité doivent être retirées. Il faut retrouver et préserver un certain esthétisme.

→ Plusieurs riverains de la rue du Bas Igny évoquent les problématiques de stationnement dans leur rue. Une riveraine demande que le stationnement soit autorisé en permanence d'un seul côté de la rue sans alterner par quinzaine. Une pétition est remise

Il est répondu que sauf configuration particulière, le code de la route s'applique en matière de stationnement. Une vérification va néanmoins être effectuée. Une réunion sur place avec les riverains sera organisée.